



PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière de la Régie du parc régional Massawippi
à la salle
du Conseil de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-
Hatley
située au 35 chemin North Hatley, Sainte-Catherine-de-
Hatley

le 9 août 2011 à 17 h 30.

Sont présents :

M. Pierre A. Levac, président	Canton de Hatley
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Jacques de Léséleuc, maire	Hatley
M. Patrick Proulx, conseiller	Ayer's Cliff

M. Léonard Castagner, d.g.	North Hatley
M. Roland Gascon, d.g.	Hatley
Mme Liane Breton d.g.	Canton de Hatley
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley

Absences :

Mme Ghislaine Poulin Doherty, d.g.	Ayer's Cliff
M. Alec van Zuiden, maire	Ayer's Cliff
M. Michael Page, maire	Village de North Hatley

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2011
4. Suites au procès-verbal du 14 juin 2011
5. Période de questions des visiteurs
6. Approbation des travaux supplémentaires - barrage
7. Comptes payables
8. Correspondance
9. Divers
10. Prochaine assemblée
11. Fermeture de l'assemblée

11-08-09.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est dirigée par le président et celui-ci ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 17 h 30.

11-08-09.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté en laissant le point « Divers » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-08-09.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2011

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 2011 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-08-09.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2011

Aucune suite

11-08-09.05

PÉRIODE DE QUESTION DES VISITEURS

Messieurs Jacques Bernier, Jacques Foisy et Hubert Lavigne sont présents.

Monsieur Jacques Bernier, vice -président exécutif de l'association de protection du lac Massawippi, dépose auprès du conseil d'administration de la régie du parc, une demande sous forme de résolution, visant à ce que les municipalités prennent les dispositions utiles, dont l'émission de constats d'infraction, afin que la réglementation sur la protection des bandes riveraines soit mieux respectée. Il soumet que selon les estimations de l'association qui a procédé à la visite des lieux, 30% des terrains ne seraient pas substantiellement conformes et que pour environ dix cas par municipalité, le niveau d'infraction demanderait des actions et des mises à l'amende. Il souhaite que la Régie ou les municipalités individuellement répondent formellement à la demande qui leur est formulée.

À l'interrogation à savoir la préférence de l'association en lien avec l'évolution de la réglementation sur les bandes riveraines, monsieur Bernier indique que l'association souhaite le maintien de la norme actuelle de 5 mètres de protection.

Monsieur Bernier interroge aussi les membres du conseil sur le suivi des installations septiques. À ce sujet monsieur Jacques Demers indique que les situations graves ont été résolues et que le personnel poursuit son travail en lien avec les installations où ont été signalé des dérogations moins importantes ou en regard de celles où l'information était incomplète.

Monsieur Jacques Foisy interroge pour sa part les membres du conseil sur le plan de communication suivi par les municipalités pour tenir la population au courant relativement au éclosion de cyanobactéries.

Monsieur Pierre A. Levac montre le manuel spécialement élaboré pour adresser la situation et complète son information en précisant les démarches accomplies lorsque les autorités gouvernementales signalent un état mettant en danger la santé publique.

Monsieur Foisy s'informe aussi relativement aux panneaux recommandant l'utilisation d'espaces particuliers sur le lac pour la pratique du wakeboard et d'autres sports nautiques mettant en cause des bateaux lestés.

Monsieur Lavigne s'excuse pour sa méprise en lien avec le caractère public des réunions du comité de gestion du barrage. Il s'informe des décisions prises au cours de la réunion particulièrement en relation avec le maintien du niveau des eaux. Il reçoit l'information de la part de monsieur De Léséleuc sur les niveaux entendus et l'information complémentaire de monsieur Castagner relativement à la poursuite des travaux et aux moyens de contrôler le niveau des eaux dans le futur. Il demande aussi à restreindre les bateaux en période de hautes eaux.

Monsieur Jacques Bernier fait enfin une dernière intervention pour demander le réinvestissement des surplus provenant du programme de contrôle des moules Zébrées dans des travaux et études pour favoriser la protection de la qualité des eaux du lac. Monsieur Jacques Demers rappelle aux personnes présentes les pressions que l'APLM a mises sur la Régie et les municipalités membres pour que les travaux au barrage soient effectués et soumet qu'il est tout à fait pertinent que des fonds provenant des diverses sources de revenu de la régie puissent être affectés pour payer une part des coûts de plus d'un million de dollars des travaux au barrage, lesquels travaux ont aussi des impacts écologiques.

11-08-09.06

APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - BARRAGE

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires de l'entrepreneur sont requis afin d'assurer la pérennité du barrage et surtout en assurer la sécurité à long terme;

ATTENDU QUE les explications du groupe BPR sont complètes et démontrent le pourquoi de ces travaux supplémentaires d'ingénierie qui n'étaient pas inscrits ni inclus dans la première offre de service;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DE LÉSÉLEUC**

ET RÉSOLU QUE la Régie autorise les travaux supplémentaires tel que recommandé par le consultant BPR;

ET RÉSOLU QUE la Régie donne son accord de principe pour les travaux supplémentaires d'ingénierie demandés par le consultant BPR;

ET RÉSOLU QUE la Régie demande à la firme BPR plus amples détails concernant les frais de gestion des contrats ci-rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-08-09.07

COMPTES PAYABLES

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration

LES CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201100019 à 201100026	104 563,34 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 10 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-08-09.08

CORRESPONDANCE

Village d'Ayer's Cliff
Ministère du Revenu
BPR
Cogesaf

11-08-09.09

DIVERS

Monsieur Lavigne demande de la part de Monsieur Raymond Banham qui ne peut être présent, si la passe à poissons laissera passer des espèces envahissantes qui nuiraient au lac.

11-08-09.10

PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée se déroulera le 11 octobre 2011 à 17 h 30 au bureau de la municipalité du village de North Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-08-09.11

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Proulx propose la fermeture de l'assemblée à 18 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Pierre A. Levac, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Pierre A. Levac
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière